



---

# COMMISSION REGIONALE DU STATUT DU JOUEUR

## PROCES-VERBAL n°23

Le mardi 21 mai 2024  
En Visioconférence.

---

**Présents** : M. Jean-Pierre GALLIOT, Président ;  
Mme Isabelle EUGENE ; MM. Jean-Claude LEROY et Jean- François MERIEUX.

**Excusés** : MM. René ROUX, Jean LIBERGE

**Participe** : Mme Juliette LEGAY, secrétaire administrative.

\*\*\*\*\*

### APPROBATION DE PROCES-VERBAL

En l'absence d'observations, le procès-verbal n°22, et son annexe, de la Commission, réunion du 24 avril 2024, publié le 30 avril 2024, est adopté.

\*\*\*\*\*

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut du Joueur sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

\*\*\*\*\*

### DOSSIER EXAMINÉ

**Joueur U17 AIDARA Mamadou, licence 960 472 29 90.**  
Licence demandée pour **E.S. COUTANCAISE.**, le 17 mai 2024.  
Demande de suppression de la licence.

Pris connaissance de la demande du joueur,  
Attendu que la demande reste en instance de traitement,

La Commission fait procéder à l'annulation de la demande.

\*\*\*\*\*

## **DOSSIERS AVEC AUDITION**

**Joueur U11 THIESSEN VOGT Evan, licences 960 292 20 74 et 960 456 63 87.**

Licence « renouvellement » » 960 292 20 74 délivrée pour **F.C. YVETOT BOCAGE**, le 03 juillet 2022.

Licence « joueur nouveau » » 960 456 63 87 délivrée pour **U.C. BRICQUEBETAISE F.**, le 22 septembre 2023.

Détention par le joueur d'une licence au statut non conforme.

Se reporter à l'Annexe au présent procès-verbal publiée sous Footclubs.

\*\*\*\*\*

**Joueur U17 SABBAR Issam, licences 254 697 06 46 et 960 451 46 78.**

Licence « renouvellement » » 254 697 06 46 délivrée pour **J.S. ARNIERES**, le 19 septembre 2022.7

Licence « joueur nouveau » » 960 451 46 78 délivrée pour **C.S. BONNEVILLOIS**, le 14 septembre 2023.

Détention par le joueur d'une licence au statut non conforme.

Se reporter à l'Annexe au présent procès-verbal publiée sous Footclubs.

\*\*\*\*\*

**Joueur U13 PETIT Clément, licences 254 802 63 22 et 960 453 92 09.**

Licence « renouvellement » » **254 802 63 22** délivrée pour **F.C. VIEUX MANOIR**, le 22 août 2022.

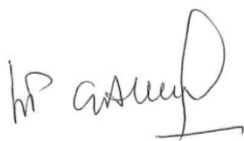
Licence « joueur nouveau » » **960 453 92 09** délivrée pour **PLATEAU DE QUINCAMPOIX F.C.**, le 19 septembre 2023.

Détention par le joueur d'une licence au statut non conforme.

Se reporter à l'Annexe au présent procès-verbal publiée sous Footclubs.

\*\*\*\*\*

Le Président,



Jean-Pierre GALLIOT

Le Secrétaire,



Jean-Claude LEROY